

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31/03/2023

Date de publication : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M.

Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-021**OBJET : BUDGET ANNEXE "PISCINE-CAMPING-TENNIS" - COMPTE DE GESTION 2022**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

En application des articles L.1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable.

Le compte de gestion du budget annexe « Camping-Piscine-Tennis », transmis par le comptable public, fait ressortir pour l'exercice 2022 les éléments suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes nettes	57 584,32€	381 457,37€
Dépenses nettes	101 078,14€	307 192,03€
Résultat de l'exercice	-43 493,82€	74 265,34€

Résultat reporté de l'exercice antérieur	-956,33€	196 289,52€
Résultat de clôture	-44 450,15€	270 554,86€

Le vote de l'arrêté du compte de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Il est proposé d'arrêter le compte de gestion 2022 du comptable public qui est en concordance avec le

compte administratif et n'appelle aucune observation, ni réserve.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 12/04/2023

612-12 et L 2121-31
Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31

Vu le Compte de Gestion pour le budget annexe « Camping-Piscine-Tennis », sur l'exercice 2022, présenté par le comptable public,

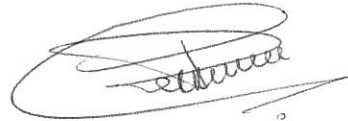
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte de Gestion du budget annexe « Piscine-Camping-Tennis », pour l'exercice 2022 établi par le comptable public de la collectivité.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/4/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La Secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.